

**Demande d'examen au cas par cas préalable  
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734\*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

*Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'administration

Date de réception  
07/11/2014

Dossier complet le  
17/11/2014

N° d'enregistrement  
F09314P 0253

**Construction d'une serre agricole dotée d'une toiture photovoltaïque.**

**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

**Serre maraîchère de Paly**

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

**Monsieur Jean TEJEDOR**

RCS / SIRET

**EN COURS DE CREATION**

Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

N° de rubrique et sous rubrique

Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique

**N° 36 : P.O.S.**

**Installation de 10 000 m2 à 40 000 m2**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet**

**Construction d'une serre à usage agricole d'une surface de 1.281 ha de type serre multi-chapelles  
en verre. Les pans sud de la serre seront équipés de panneaux solaires photovoltaïques pour une  
puissance de 1.101 MégaWc.**

**Le projet regroupera la production sur un site unique et pérennisera l'activité agricole en permettant  
le développement de nouvelles cultures et la création d'1 emploi agricole direct en phase d'exploitation.**

#### 4.2 Objectifs du projet

La serre sera exploitée par monsieur Jean TEJEDOR, agriculteur installé à Eyragues depuis 1985.

*La serre permettra d'améliorer et d'homogénéiser la qualité de la production. Elle a aussi pour objectif d'allonger la période de récolte grâce à des productions sécurisées.*

*Elle créera enfin un environnement climatique contrôlé qui permettra une lutte raisonnée et maîtrisée contre les pathogènes et permettra, dans la culture du melon, à l'hybrideur de sécuriser sa récolte et ainsi de garantir l'intégrité de l'hybridation.*

La toiture photovoltaïque produira l'équivalent de la consommation électrique de près de 200 foyers et la production sera injectée sur le réseau public d'électricité. Les revenus tirés de la vente d'électricité permettront de financer une partie du projet agricole.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

*S'agissant du terrassement, le terrain sera nivelé pour permettre d'accueillir la serre. Il n'est pas prévu d'importants mouvements de terre, compte tenu de la faible pente du terrain (<1% à ramener à 0.4%). 2 rangées de cyprès seront supprimées et 2 seront étêtées.*

Les eaux pluviales seront amenées par des puits d'infiltration et des fossés collecteurs, vers un bassin de rétention/stockage conformément à la déclaration "Loi sur l'eau", qui servira de bassin de stockage pour la récupération des eaux de pluies, réutilisées pour l'aspersion.

La structure acier galvanisé de la serre, recouverte de verre transparent en façade et en toiture nord, reposera sur des fondations béton extérieures, en périmètre sous les parois, avec un muret béton d'une hauteur de 30cm par 25cm de largeur; et sur des fondations intérieures par des dés préfabriqués de ciment de 100x14x14cm.

*Elle est de volume simple et constituée d'une succession de travées. Elle sera pré-assemblée en usine, et montée en moins de 8 semaines.*

Les modules photovoltaïques seront fabriqués dans l'usine Fonroche de Roquefort, dans le Lot et Garonne. Ce sont des modules Français.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

*La surface agricole utile de l'exploitation est actuellement de 13 000m<sup>2</sup>, sur des cultures plein champ ou sous serres tunnels.*

*La production annuelle moyenne est de 182 000 salades et 13 tonnes de courgettes et aubergines.*

*La serre permettra une optimisation des mises en culture et récoltes, toute l'année, dans des conditions de travail significativement améliorées.*

*Au surplus, l'ensemble de la production de maraîchage et de fruits seront regroupés sur un seul site.*

*Une nouvelle culture de melons va être développée, profitant de la protection de la serre contre les pathogènes.*

*La centrale photovoltaïque sera suivie à distance depuis le centre de conduite de Fonroche à Roquefort. La maintenance sera effectuée par les équipes Fonroche.*

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La demande de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s)

- Déclaration Loi sur l'eau concernant le rejet des eaux pluviales (rubrique 2.1.5.0.)
- Permis à construire.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

**Autorisation de permis à construire**

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
----------------------------	--------

Longueur max:.....	160m
Largeur max:.....	103.62m
Superficie:.....	12 810m <sup>2</sup>

La serre est en forme de L. Les dimensions précisées sont les dimensions maxi de la serre.

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

**La Croix de Paly  
13 630 EYRAGUES**

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. 4° 50' 08" 05E Lat. 43° 51' 23" 02N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8° 10°, 18°, 28° a) et b), 32° 41° et 42°

Point de départ Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

**Terrain actuellement en culture plein champ + Serres tunnels vieillissantes.**

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui  Non

Si oui, indiquez la date d'approbation : **- PPRn Mouvement de terrain - Tassements différentiels approuvé le 27/07/2007**  
 Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet : **- POS approuvé le 10/12/2009.**

**Le projet se situe en zone NC du POS: "zone naturelle destinée exclusivement à l'exercice d'activités agricoles."**

Pour les rubriques 33<sup>e</sup> à 37<sup>e</sup> le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée

Complétez le tableau suivant par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.paca.gouvernement-durable.com/fr/accueil.html>

Le projet se situe-t-il	Oui	Non	Lequel/laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Le projet ne se situe sur AUCUNE ZNIEFF.</b> - ZNIEFF type II "Petite Crau" <u>à plus de 2.6km</u> à l'est du projet. - ZNIEFF type II "La Montagnette" <u>à plus de 5.5km</u> à l'ouest du projet.  <b>SOURCE: DREAL PACA - Cartographie CARMEN</b>
en zone de montagne ?		<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?		<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<b>- Parc Naturel Régional des Alpilles <u>à plus de 3.4km</u> au sud du projet.</b>  <b>SOURCE: DREAL PACA - Cartographie CARMEN</b>
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant en cours d'élaboration ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<b>SOURCE: Prim.net</b>

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	X	- Eglise "Sainte Maxime" à plus de 1.3km du site <b>SOURCE: Mairie d'Eyragues</b>
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	X	<b>SOURCE: DREAL PACA - Cartographie CARMEN</b>
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X	<b>Eyragues:</b> - PPRn Tassements différentiels - retrait/gonflement des argiles approuvé le 27/07/2007. Le projet se trouve en zone faiblement à moyennement exposé. <b>SOURCE: Prim.net - <a href="http://www.argiles.fr">http://www.argiles.fr</a></b>
dans un site ou sur des sols pollués ?	X	<b>Le site ne se trouve pas sur une zone de vulnérabilité due aux nitrates.</b> <b>SOURCE: DREAL PACA - Cartographie CARMEN</b> <a href="http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr">http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr</a>
dans une zone de répartition des eaux ?	X	<b>Le site ne se trouve pas en zone de répartition des eaux.</b> <b>SOURCE: DREAL PACA - Cartographie CARMEN</b> <a href="http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr">http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr</a>
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	X	<b>STAP 13</b>
dans un site inscrit ou classé ?	X	<b>SOURCE: DREAL PACA - Cartographie CARMEN - SDAP13</b> <a href="http://www.culture.gouv.fr">www.culture.gouv.fr</a>
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité,</b>	Oui Non	<b>lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	X	- N2000 Directive Oiseaux "Les Alpilles" à plus de 3.5km au sud du projet. - N2000 Directive Habitat "La Durance" à plus de 5.8km au nord est du projet. <b>SOURCE: DREAL PACA - Cartographie CARMEN</b>
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	X	<b>SOURCE: DREAL PACA - Cartographie CARMEN</b>

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?  
 Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
engendrera-t-il des prélèvements d'eau ?	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrosage des cultures grâce à un forage existant référencé, situé à 20m du site.</li> <li>- Prélèvement sur le canal d'irrigation immédiatement à 30m du site.</li> <li>- Le projet n'augmentera pas les prélèvements actuels.</li> </ul> <p><b>SOURCE : BRGM / BDSS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Economie d'eau par gestion de l'évapo-transpiration, + 25%.</li> </ul> <p><b>AUCUN IMPACT</b></p>
impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévues des masses d'eau souterraines ?		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dimensionnement d'ouvrages de gestion des eaux de pluie: noues d'infiltration, canalisations, collecteurs drainants.</li> <li>- Création du bassin de rétention/infiltration conforme aux recommandations de la déclaration "Loi sur l'eau".</li> </ul>
<b>Ressources</b>			
est-il excédentaire en matériaux ?		X	<p><b>Travaux de terrassements effectués par déblais/remblais.</b></p> <p><b>Terrain quasiment plat &lt;1%.</b></p>
est-il déficitaire en matériaux ?			
Si oui utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		X	<p><b>Aucun remblai ne sera nécessaire.</b></p>
<b>Milieu naturel</b>			
est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante faune, flore, habitats continus écologiques ?		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Aucun zonage de protection ou d'inventaire répertorié à proximité directe.</b></li> <li>- <b>Terrain agricole en culture pas d'intérêt écologique patrimonial.</b></li> <li>- <b>Pas de corridor de déplacement important pour la faune, ni pour des nichées.</b></li> </ul>
est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au § 2 du présent formulaire ?		X	<p><b>SOURCE: DREAL PACA - Cartographie CARMEN</b></p>

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X	Terrain déjà en culture.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X	SOURCE: Prim.net
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	X	- Mouvement de terrain - retrait gonflement des argiles - PPRN approuvé le 27/07/2007. Le projet est situé en zone B2 - aléa faible à moyen.  - Séisme, zone de sismicité 3, aléa modéré.  SOURCE: PRIM.net
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	X	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	X	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	X	- Sans impact: uniquement travaux agricoles, aucune nuisance sonore supplémentaire. - Le projet est entouré de parcelles agricoles et de serres. - En phase diurne, les équipements électriques respectent les normes de l'arrêté du 17/05/2007, paru au JO N°37 du 13/08/2007. - Aucun bruit en phase nocturne.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	
	Engendre-t-il des odeurs ?	X	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ?	X	
	Est-il concerné par des vibrations ?	X	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	X	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	X	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui dans quel milieu ?	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rejet des eaux de pluie dans les ouvrages prévus pour leur gestion.</li> <li>- Idem pour ruissellement des eaux usées agricoles.</li> <li>- Création d'un bassin de rétention, conforme au dossier de déclaration Loi sur l' Eau.</li> </ul>
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes dangereux ?	X	Maitrise et contrôle de l'utilisation des produits phytosanitaires.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	X	<b>PAS D'IMPACT VISUEL car:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le site est principalement entouré par des parcelles ou exploitations agricoles notamment des serres.</li> <li>- Le projet s'intègre dans un paysage de serres, en zone agricole, destinée au maraîchage.</li> </ul>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	X	Création de 2 emplois pleins.



6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

à environ 2.5kms ouest du projet : FO 9314 P0207 : serres maraîchères de Saressannes, non soumis à étude d'impact.

Pas d'incidences cumulées car :

- les mouvements de terrain sont infimes : la planimétrie des 2 terrains (pente < à 0.94% devant être ramenée à 0.5%) nécessitera un terrassement à minima.

- Les consommations d'eau sont régies par un forage indépendant pour chacun des projets. Au surplus, la consommation d'eau va être fortement réduite dans le cas des Saressannes, principalement en raison du passage d'une culture céréalière (sorgho) à une culture maraîchère (aspersion - goutte à goutte).

- L'évapo-transpiration d'une serre verre réduit, par expérience, la consommation d'eau d'une culture plein champ ou serre tunnel, de 25 à 30%.

- 2 dossiers distincts de Déclaration Loi sur l'Eau vont être déposés;

Les bassins versants sont différents et ne dépassent pas 20ha. Une gestion des eaux de pluies individuelle est dimensionnée.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

#### 7. Autre justification (obligatoire)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

**L'étude d'impact n'est pas nécessaire car:**

- Pas d'impact environnemental sur la faune: pas de périmètre de protection ou d'inventaire (terres arables) ni sur la flore - pas de sensibilité écologique particulière.

- Pas d'impact sur les masses d'eau (déclaration loi sur l'eau), pas d'affouillement, pas de pollution des eaux souterraines due à l'activité agricole.

- Gestion du rejet des eaux de pluie par un réseau secondaire dense de fossés et un bassin de rétention/infiltration.

- Récupération et stockage des eaux de pluie pour l'aspersion.

- Pas d'impact ni de bruit, ni sur les odeurs pour les habitations rapprochées et pour les utilisateurs du site.

- Prise en compte du volet paysager pour aménager la visibilité des constructions et l'impact paysager.

- Pas d'impact sur le risque naturel.

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée :
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou à défaut à une échelle comprise entre 1/10 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) <span style="float: right;">X</span>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain. <span style="float: right;">X</span>
4	Un plan du projet <u>ou</u> pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé. <span style="float: right;">X</span>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de plans aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évaluations récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau. <span style="float: right;">X</span>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Dossier agricole de l'exploitant.
- Dessin coupe et façade de la serre.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X

Fait à **Roquefort**

le **09 novembre 2014**

Signature

